Agadir : Journée nationale de protection du consommateur

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-03-2013 00:16:04

Sous le thème : « Ensemble pour la protection des droits du consommateur : économiques, de représentativité et d'écoute », la Délégation du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a organisé, le 14 mars 2013 au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des Services, une journée régionale sur les droits du consommateur en collaboration avec les associations de protection du consommateur, l'Université Ibn Zohr, l'Union Nationales de la Femme du Maroc...

A l'ouverture de cette journée, le Délégué provincial du ministère a souligné l'importance de cette journée qui a pour objet de sensibiliser les consommateurs sur leurs droits à l'information, à la rétraction, à la liberté de choix et à la représentation, des dispositions mises en place par la loi 31-08 (18 février 2011). Il a ajouté que le ministère tente instaurer une culture de consommation à travers la société civile et partenaires régionaux.

Monsieur Mohamed KIMAOUI , Président de l'Association Marocaine de Protection du Consommateur Grand Agadir, a présenté au public l'expérience de l'association dans la protection du consommateur . Il ajouté que tous les acteurs doivent s'impliquer dans ce grand chantier social, que des efforts restent à faire pour concrétiser les dispositions de la loi 31-08,et que la protection du consommateur doit être une lutte quotidienne et non occasionnelle.

Le Professeur Abderahim JANATI , Vice Président de l'association chargé d'étude, de recherche et d'information a souligné que la consommation est une culture très ancienne chez les marocains mais elle était traditionnelle. Le Maroc a mis en place, depuis don indépendance, des dispositions sur l'organisation et le contrôle des prix. Dans son exposé, le Professeur JANATI a fait une présentation détaillée sur la protection du consommateur à la lumière de la loi 06-99 relative à la liberté des prix et de la concurrence et la loi 31-08. Cependant l'absence de décrets d'application de cette loi ne garantit pas les droits des consommateurs.

De sa part, Mme Halima Ben HAFOU, enseignant chercheur à la faculté des Sciences Juridiques, Economiques e Sociales, Agadir, a parlé de droit de représentativité du consommateur à la lumière de la loi 31-08 qui prévoit la représentation du consommateur par les associations pour défendre ses droits devant les différentes instances judiciaires ; or ce droit doit couvrir toutes les associations ans se limiter aux associations d'intérêts public .

Le représentant du Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Agadir a fait une approche législative sur la protection du consommateur. Son intervention a été marquée par une étude de cas sur la protection du consommateur contre les clauses abusives.

Au terme de cette journée ; le Chef de Service de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) a présenté les rôles de cet organisme public dans la protection du consommateur, une institution qui veille à la sécurité des produits alimentaires

Lemag.ma